



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

DELEGATION DE LA LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE A L'ASSEMBLEE FEDERALE

APPEL A CANDIDATURE *Délégués par tranche de 50 000 licences*

En application des Statuts de la Fédération Française de Football, les délégués par tranche de 50 000 licences, membres de la délégation de la L.F.O. à l'Assemblée Fédérale sont élus pour un mandat d'une saison et doivent ainsi être réélus pour la saison (2022 / 2023).

L'élection de la délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale aura lieu lors de l'Assemblée Générale de Juin 2022.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert du **Vendredi 6 au Mercredi 25 mai 2022**, à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

Commission de Surveillance des Opérations Electorales

1 Route de Cépet - LD Marens - 31180 CASTELMAUROU

Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité définies aux articles 4, 6 et 7 des Statuts de la F.F.F.,
- toute candidature doit être présentée en binôme "titulaire + suppléant",
- l'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le modèle mis à disposition via le lien ci-dessous.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE